

COMPTE-RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de LATHUILE, convoqué le 9 septembre 2016, s'est réuni, à la salle communale, le **lundi 19 septembre 2016**, à 20 H, sous la présidence de M. BOURNE Hervé, Maire

Présents : Hervé BOURNE, Claude LARIVIERRE, Roland AUMAITRE, Roland MERMAZ-ROLLET, Jean-François MAGGI, Jean BONHEUR, Nicolas SAENGER, Cyril CAVAGNOD, Annette REGNIER, Sophie CAVAGNOD, Laetitia VALLET, Christophe RIBES, Pierre-Etienne BARBIER,

Absents excusés : Céline ROUSSETTE, Christelle TREHAN

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Sophie CAVAGNOD

1) APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26/07/2016

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il manque le nom de Christophe RIBES dans la liste des présents sur le compte-rendu précédent.

Le compte rendu de la réunion du 26/07/2016 est approuvé à la majorité (1 abstention : Laetitia VALLET qui n'était pas présente au dernier conseil).

2) Marché de travaux « Maison Forte » LOT N°6 CLOISONS DOUBLAGE PLAFONDS

Le Maire rappelle

- la délibération DL2016-25 du 22 mars 2016 approuvant le projet de rénovation de la Maison Forte pour un montant total estimé à 838 900 € HT et autorisant le maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux projetés
- la consultation relative aux 15 lots, envoyée à la publication sur le Dauphiné libéré et sur la plate-forme des marchés publics MP74 le 13 mai 2016, ainsi qu'affichée à la mairie et publiée sur son site internet

Vu l'estimation faite par le maître d'œuvre

Vu le rapport d'analyse des offres des 3 entreprises soumissionnaires établi le 23 juin 2016 par M. Bruno MINSTER maître d'œuvre pour le lot N°6

Vu la délibération DL2016-50 par laquelle le conseil municipal a décidé de relancer une nouvelle consultation car les offres remises étaient au-dessus de l'enveloppe financière estimée

Vu la seconde consultation relative aux 5 lots non attribués, envoyée à la publication sur le Dauphiné Libéré et sur la plate-forme des marchés publics MP74 le 01 juillet 2016, ainsi qu'affichée à la mairie

Vu la délibération DL2016-70 autorisant le maire à consulter directement les entreprises sans publicité préalable

Vu le rapport d'analyse de la reconsultation de 3 entreprises sollicitées sans publicité pour le lot N°6 établi le 23 août 2016 par M. Bruno MINSTER maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité attribue le marché LOT N°6 – Cloisons - Doublages – plafonds après consultation directe sans publicité à l'entreprise SOLA SAS 15 Rue François Lévêque 74000 ANNECY, pour un montant de :

Base :	80 370,94€ HT
Option 1 : Isolation thermique	16 786,56€ HT
Option 6 : Chapes sèches	6 064,00€ HT
Option 10 : Cloisons	2 246,00€ HT
Option 11 : Dépose/repose faux plafonds	553,30€ HT

Compte tenu des éléments découverts lors des démolitions depuis le début du chantier, il est peu probable de mobiliser les options qui ont été chiffrées en sus. Si la collectivité décide de faire réaliser les options, elles seront notifiées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Il autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise précitée, ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) CESSIONS DE TERRAINS A LA COMMUNE POUR IMPLANTATION SRO FIBRE OPTIQUE ET REGULARISATION DE L'IMPLANTATION DE TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique par le SYANE sur le secteur de Chaparon et en vue de la construction d'un Sous Répartiteur Optique et d'une place de stationnement réservée à sa maintenance, il convient de procéder à la régularisation de ces installations prévues en partie sur les parcelles du domaine privé, propriétés de M. Communal Tournier.

De plus, il rappelle l'existence de deux transformateurs électriques déjà implantés par ERDF depuis plusieurs années sur les propriétés de Monsieur Jean-Paul Communal-Tournier.

Le Maire propose de régulariser cet état de fait par acte administratif en obtenant de M. Communal Tournier la cession gratuite à la commune d'une partie de ses parcelles :

- Parcelle A 568 – Route des bois de Chevilly pour une emprise de 23m²
- Parcelle A 569 – Route de Chaparon pour une emprise de 43m²
(16 m² pour stationnement et 27m² pour SRO)
- Parcelle A 647 – Route de la Porte pour une emprise 21m²

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Vu la nécessité de régulariser l'utilisation de certaines parcelles sur le domaine privé ;

Vu les plans projets de cession et le devis d'honoraires établi par le cabinet de géomètres-experts ARGEO pour la régularisation de ces parcelles pour un montant de 970 € HT

- **Accepte** la cession gratuite des terrains sus-désignés
- **Autorise** le Maire à faire procéder au bornage des emprises concernées par les installations électriques et fibre optique situées sur les parcelles de M. Communal-Tournier
- **Autorise** le Maire à accomplir les démarches et signer les pièces nécessaires à cette régularisation
- **Dit** que les frais de géomètre (Cabinet ARGEO) seront pris en charge par la Commune et seront inscrits au Budget communal.

4) AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLUi

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la commission d'urbanisme a analysé les réponses apportées par la commission d'enquête publique aux remarques formulées par les administrés de la commune de Lathuile. Il expose les avis de la commission d'urbanisme au conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R 153-8.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-2 et suivants et R 123-2 et suivants ;

Vu la délibération du N°28/13 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges en date du 28 février 2013 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu le procès-verbal du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges en date du 13 février 2014 relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de Programme Local de l'Habitat qui s'est déroulée du 21 mars 2016 au vendredi 29 avril 2016 inclus ;

Vu le rapport de la commission d'enquête en date du 30 juin 2016 ; notamment les remarques concernant la commune de Lathuile ;

Vu les propositions de réponse faites pour chacune de ces remarques par la commission d'urbanisme (tableau ci-après) :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve les remarques faites par la commission d'urbanisme :

AVIS FORMULES PAR LA COMMISSION D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LATHUILE	
LTR1 LTR3 LTR33 LTR34	En accord avec la Commission d'enquête publique
LTR2 LTR23	La commission d'urbanisme souhaite revenir au tracé du PLU actuel en ce qui concerne cette parcelle
LTR4 LTR5 LTR7 à LTR13 LTR15	La commission d'urbanisme souhaite que cette zone soit mise en 2AU avec obligation pour les propriétaires de trouver des accès pérennes en contrepartie d'élargir la zone constructible aux terrains de M. Rambaud, Laborde et Assier.
LTR6 LTR22	En accord avec la commission d'enquête publique : Impossible d'accéder à cette demande sans rendre la zone agricole constructible ce qui n'est demandé par personne
LTR14 LTR21 LTR31 LTR27	En rester à la dernière délibération du 26 avril 2016 qui reste cohérente avec le PLU actuel
LTR16	Pour un classement en Aef mais pas en U
LTR17	Favorable à la suppression des points verts en gardant la protection des ruines du château
LTR18 LTR32	Aucune remarque, les demandes ayant déjà été prises en compte
LTR19	Il n'y a pas de zonage spécifique cimetière. Le seul zonage le plus approchant pour pouvoir agrandir et faire un parking voire une aire de jeux est celui qui est appliqué.
LTR20	D'accord pour l'amélioration du graphisme des zonages
LTR24	D'accord pour le classement en U des parcelles 452 et 455 conformes au PLU
LTR25	En accord pour mettre en Aef toute la zone
LTR26	En accord avec la commission d'enquête publique : impossible d'accepter cette demande pour des terrains qui n'étaient déjà pas constructibles dans le PLU
LTR28	Accepter cette demande pour des terrains qui sont aujourd'hui des jardins et non pas des terrains agricoles. A minima mettre en N1B pour autoriser des constructions mesurées.
LTR29	Ces terrains avaient été exceptionnellement rendus constructibles dans le PLU mais leur isolement dans ce secteur ne peut permettre de le rendre constructible
LTR30	Pour le maintien de cette zone en zone Nca, avec engagement de la commune de mieux encadrer l'utilisation de cette zone. Il manque des zones de déchets inertes et l'occupation de cette zone pour du recyclage de déchets inertes va dans le bon sens.

De plus, deux demandes n'ont pas été enregistrées et prises en compte par la commission d'enquête publique :

- Un courrier que Benjamin Cavagnod aurait remis en mains propres au commissaire enquêteur et pour lequel il n'y a pas eu de suite
- Un courrier de M. Thierry Decoux qui est arrivé hors délai le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

5) QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux les deux fontaines :

Hervé BOURNE a rencontré récemment le nouveau conducteur de travaux. Le chantier n'est pas stoppé et se déroule bien.

Une pré livraison est prévue d'ici fin octobre et 8 livraisons mi-novembre 2016.

Au niveau de l'attribution des logements, un logement réservé à la Préfecture n'a pas encore été attribué.

Unité d'Ultrafiltration de la Balme :

Roland AUMAITRE informe l'assemblée que l'unité d'ultrafiltration de la Balme qui alimente désormais l'ensemble du village et en fonctionnement depuis le 11 juillet 2016. La réception finale est prévue le 30 septembre 2016. Une inauguration sera à prévoir.

Journée du patrimoine le samedi 17/09/2016 :

Annette REIGNIER était en charge de l'organisation. Tout s'est bien déroulé. Environ 70 personnes ont participé à la visite de l'Eglise et du parc du château qui a été très appréciée malgré le temps maussade.

Fin de la séance à 22 H 30.

Le Maire
Hervé BOURNE

